
LA MODERNISATION DU PAIEMENT DES AMENDES

Ministères concernés	Économie, finances et industrie Intérieur et Aménagement du territoire
Programme concerné	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local.
Contexte de l'audit	<p>Le Médiateur de la République, celui du Minéfi, de nombreux courriers et la presse mettent régulièrement en cause le processus de paiement des amendes ; faible civisme, contentieux multiples, erreurs et contestations. Ces difficultés s'expliquent par un certain nombre de lacunes de la chaîne de traitement des 15 à 20 millions d'amendes annuelles (soit un produit total estimé à 800 M€ en 2006), aujourd'hui bien identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none">• la gestion manuelle des procédures avec les multiples saisies par les agents verbalisateurs, par les officiers du Ministère public (Tribunaux de police) et par les services du Trésor public favorise les erreurs matérielles ;• les délais de mise à jour et de consultation du fichier des cartes grises ne permet pas d'intégrer les cessions de véhicules ou changements d'adresse les plus récents, ce qui peut occasionner des poursuites à tort ;• pour les infractions au stationnement, la notification de l'amende par un document apposé sur le véhicule est en soi une source de contentieux (risque de perte ou de dégradation, mauvaise foi, etc.), ce qui favorise la contestation et fragilise la procédure de recouvrement ;• la modalité de paiement par timbre est également une source de contentieux lorsque les timbres sont perdus, dégradés ou décollés, lors de l'acheminement ou de l'ouverture des plis.

Objectifs de l'audit

Les principaux objectifs de l'audit sont, en se concentrant en priorité sur les amendes de stationnement, de :

- Fiabiliser et sécuriser les processus de gestion, en progressant vers la dématérialisation des relations entre les services ;
- Faciliter le paiement, par le recours à des moyens modernes (télépaiement sur Internet, par téléphone ou chez le buraliste)
- Mieux garantir les droits des contrevenants, par exemple en notifiant par courrier l'infraction et en examinant les modalités des procédures de poursuite et les conditions d'accès à l'information.

Composition de l'équipe d'audit

Inspection des finances

Inspection générale de l'administration

Inspection générale des services judiciaires